



L'ALLIÉE DE VOTRE PROTECTION AU QUOTIDIEN

Vous accompagner est dans notre nature

Chez Prévifrance, la relation que nous tissons avec vous est essentielle. Nous veillons à ce que nos solutions vous garantissent la plus grande sérénité et satisfaction : couverture santé, prévoyance, épargne retraite, assurances... vous protéger, c'est naturel!



L'INSTINCT PROTECTEUR

La Mutuelle Prévifrance est soucieuse de proposer un cadre chaleureux à l'ensemble de ses adhérents, collaborateurs et partenaires. Une relation durable entre nous, c'est aussi ça l'instinct protecteur!

- 366 000 personnes protégées
- 12 000 entreprises adhérentes
- Ouverte à tous garanties santé sans questionnaire médical ni limite d'âge

L'ALLIÉE DU QUOTIDIEN

Afin de vous garantir une expérience de grande qualité, nous avons internalisé l'ensemble de nos services : adhésion, gestion, remboursements, service relation adhérents... **Être toujours** en contact est notre priorité!

- 40 agences situées dans les centres-villes et villages
- Plus de 500 collaborateurs au cœur des territoires
- Des solutions complètes adaptées à vos besoins : santé, prévoyance, épargne retraite, gestion de patrimoine, assurances professionnelles et personnelles

L'ESPRIT PRÉVOYANT

Entreprise mutualiste à but non lucratif, nous sommes guidés par notre nature prévoyante et protectrice. Notre métier est de vous accompagner avec sincérité dans toutes les étapes de votre vie et de vos projets personnels ou professionnels. Un réel sens du service porté par nos 200 conseillers!

- 1^{re} mutuelle indépendante
- 3^e mutuelle en termes de marge de solvabilité au niveau national
- Dans le Top 20 des mutuelles françaises

LES + DE VOTRE

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ



Une gamme de 6 garanties créées pour les pros

Conformes aux contrats responsables et au **100 % santé** (accès à des offres «sans reste à charge»).



Le tiers payant

Pas d'avance d'argent grâce à votre carte mutuelle (1).



Des remboursements en 48 h ouvrées

Démarches simplifiées en ligne.



Une garantie « Coups durs »

50 % de votre cotisation familiale prise en charge par Prévifrance pendant 1 an ⁽²⁾.



Des avantages pour toute la famille

- 15 % de réduction pour les étudiants.
- Gratuité pour les nouveaunés jusqu'à 1 an,
- **Gratuité** à partir du **3**^e **enfant** (si l'aîné a moins de 20 ans).



Des remboursements majorés dans nos espaces Prévifrance

+30 € à +60 € (3) pour tout achat d'un équipement à verres simples, complexes ou de lentilles.

+ 100 € par oreille pour tout achat d'un appareil auditif.



Votre avantage Madelin

Déduction fiscale de vos cotisations dans les limites définies par la Loi Madelin.



Pour mieux vous protéger, la Mutuelle Prévifrance vous propose des solutions adaptées à chaque profil et besoin. En tant qu'acteur global de la protection sociale, nous sommes à vos côtés quand vous en avez le plus besoin :

Prévoyance éligible Madelin

Maintenez votre niveau de vie en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et protégez vos proches en cas de décès. Grâce à notre contrat prévoyance de qualité permettant une couverture sur-mesure.

Retraite Madelin

Découvrez nos solutions avantageuses pour épargner en vue de votre retraite. Nous vous proposons un bilan retraite complet avec nos dispositifs individuels personnalisés: PER Individuel, assurance vie.

Assurances professionnelles

Des solutions d'assurance complètes conçues pour s'ajuster à vos besoins et aux particularités de votre activité : multirisque professionnelle, responsabilité civile professionnelle, décennale, assurances auto et habitation.

MUTUELLE SANTÉ

Garanties en vigueur au 01/01/2023

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement de l'assurance maladie obligatoire (BR) ou en euros. Les remboursements exprimés en BR, les forfaits équipements optiques et aides auditives sont pris en charge par la Mutuelle, sous réserve d'un remboursement de l'assurance maladie obligatoire (AMO); ils incluent la part de remboursement de l'AMO. Les remboursements sont limités aux frais engagés et aux montants indiqués dans le tableau de garantie sur présentation des factures acquittées.

	PRIMA+ PRO	BASIC+ PRO	MEZZO+ PRO	AMPLI+ PRO	MAXI+ PRO	EXTRA+ PRO
SOINS COURANTS						
Honoraires médicaux - Consultations, visites généralistes OPTAM/OPTAM-CO ②	100 % BR	100 % BR	125 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR
Honoraires médicaux - Consultations, visites généralistes Hors OPTAM/OPTAM-CO ②	100 % BR	100 % BR	105 % BR	130 % BR	180 % BR	200 % BR
Honoraires médicaux - Consultations, visites spécialistes OPTAM/OPTAM-CO	100 % BR	100 % BR	125 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR
Honoraires médicaux - Consultations, visites spécialistes Hors OPTAM/OPTAM-CO	100 % BR	100 % BR	105 % BR	130 % BR	180 % BR	200 % BR
Honoraires paramédicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes)	100 % BR	100 % BR	125 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR
Analyses et examens de laboratoire	100 % BR	100 % BR	125 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR
Actes d'imagerie médicale (radiologie, échographie) OPTAM/OPTAM-CO	100 % BR	100 % BR	125 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR
Actes d'imagerie médicale (radiologie, échographie) Hors OPTAM/OPTAM-CO	100 % BR	100 % BR	105 % BR	130 % BR	180 % BR	200 % BR
Actes techniques médicaux OPTAM/OPTAM-CO	100 % BR	100 % BR	125 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR
Actes techniques médicaux Hors OPTAM/OPTAM-CO	100 % BR	100 % BR	105 % BR	130 % BR	180 % BR	200 % BR
Pharmacie:						
médicaments remboursés à 15 %	-	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
médicaments remboursés à 30 %	-	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
médicaments remboursés à 65 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Actes de petite chirurgie OPTAM/OPTAM-CO	120 % BR	130 % BR	140 % BR	150 % BR	200 % BR	250 % BR
Actes de petite chirurgie Hors OPTAM/OPTAM-CO	100 % BR	110 % BR	120 % BR	130 % BR	180 % BR	200 % BR
Matériel médical - Orthopédie, petits et grands appareillages	100 % BR	100 % BR	125 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR
Matériel médical - Prothèses capillaires et mammaires	100 % BR	100 % BR	100 % BR +50 €/an	100 % BR +200 €/an	100 % BR +300 €/an	100 % BR +350 €/an
HOSPITALISATION (1)						
Actes chirurgicaux, d'anesthésie et d'obstétrique OPTAM/OPTAM-CO	120 % BR	130 % BR	140 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR
Actes chirurgicaux, d'anesthésie et d'obstétrique Hors OPTAM/OPTAM-CO	100 % BR	110 % BR	120 % BR	130 % BR	180 % BR	200 % BR
Si acte médical supérieur à 120€, prise en charge du forfait	24 €	24 €	24 €	24 €	24 €	24 €
Honoraires médicaux OPTAM/OPTAM-CO	100 % BR	100 % BR	125 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR
Honoraires médicaux Hors OPTAM/OPTAM-CO	100 % BR	100 % BR	105 % BR	130 % BR	180 % BR	200 % BR
Frais de séjour	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Forfait journalier	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Forfait patient urgence	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Chambre particulière en chirurgie : durée illimitée et médecine : durée illimitée en maternité : 60 jours/an, rééducation : 60 jours/an, maison de repos : 60 jours/an, maison de convalescence : 60 jours/an et moyen séjour : 60 jours/an	-	-	55 €/jour	60 €/jour	70 €/jour	85 €/jour
Chambre particulière en ambulatoire limitée à 10 jours/an	-	-	20 €/jour	20 €/jour	25 €/jour	25 €/jour
Frais d'accompagnement : - enfants de moins de 16 ans ou adultes de plus de 75 ans : 30 jours - autre cas : 2 jours	-	-	15 €/jour	20 €/jour	30 €/jour	30 €/jour
Garanties majorées en cas d'accident de la circulation						
Actes chirurgicaux et d'anesthésie OPTAM/OPTAM-CO	180 % BR	180 % BR	200 % BR	250 % BR	300 % BR	300 % BR
Actes chirurgicaux et d'anesthésie Hors OPTAM/OPTAM-CO	160 % BR	160 % BR	180 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR
Chambre particulière (6 mois maximum en secteur médecine et chirurgie)	-	120 €/jour	120 €/jour	120 €/jour	120 €/jour	120 €/jour
Frais d'accompagnement : lit et repas en milieu hospitalier (durée 15 jours max/accident)	15 €/jour	15 €/jour	25 €/jour	30 €/jour	30 €/jour	30 €/jour
Frais liés à l'hospitalisation facturés par l'établissement (télévision, téléphone)	100 €/an	100 €/an	100 €/an	100 €/an	100 €/an	100 €/an

OPTIQUE (2) 1 équipement tous les 2 ans, sauf pour les mineurs de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue

Équipement 100% Santé* (monture et verres classe A)	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Équipement hors 100% Santé (monture et verres classe B)						
- Monture + verre simple et/ou complexe (en %)	100% BR	-	-	+	-	-
- Verre simple	-	40 €/verre	55 €/verre	75 €/verre	100 €/verre	125 €/verre
- Verre complexe	-	90 €/verre	95 €/verre	105 €/verre	190 €/verre	255 €/verre
- Verre très complexe	-	90 €/verre	95 €/verre	105 €/verre	190 €/verre	255 €/verre
- Monture	-	25 €	70 €	100 €	100 €	100 €
Avantage adhérent équipement si achat dans un espace optique Prévifrance						
- D'un équipement à verres simples dans la limite des plafonds des « Contrats Responsables »	-	+30€	+ 30 €	+30€	+30€	+ 30 €
- D'un équipement à verres complexes dans la limite des plafonds des « Contrats Responsables »	-	+60€	+60€	+60€	+60€	+ 60 €
Lentilles remboursées par l'AMO	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100 % BR	100 % BR
Forfait Lentilles remboursées ou non par l'AMO	-	80 €/an	120 €/an	140 €/an	160 €/an	180 €/an
Avantage adhérent Lentilles si achat dans un espace optique Prévifrance	+ 30 €/an	+ 30 €/an	+ 30 €/an	+ 30 €/an	+30 €/an	+30 €/an
Chirurgie réfractive de l'œil (myopie, hypermétropie, presbytie)	-	-	200 €/œil	300 €/œil	400 €/œil	450 €/œil

^{*}Tels que définis réglementairement.

DENTAIRE (3)						
Soins et Prothèses 100% Santé* (panier sans reste à charge)	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Soins et consultations	100 % BR	100 % BR	125 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR
Inlay-onlay	100 % BR	100 % BR	125 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR
Prothèses remboursées par l'AMO (Paniers à reste à charge maîtrisé et tarifs libres)	100 % BR	125 % BR	200 % BR	300 % BR	350 % BR	400 % BR
Inlay-core et inlay-core à clavettes (Paniers à reste à charge maitrisé et tarifs libres)	100 % BR	100 % BR	200 % BR	300 % BR	350 % BR	400 % BR
Orthodontie remboursée par l'AMO	100 % BR	120 % BR	200 % BR	300 % BR	350 % BR	350 % BR
Implantologie et parodontologie remboursées par l'AMO	100 % BR	125 % BR	200 % BR	300 % BR	350 % BR	400 % BR
Panier de soins dentaire affecté à l'un ou plusieurs des postes ci-dessous par an et par bénéficiaire : implantologie non remboursée par l'AMO, parodontologie non remboursée par l'AMO, orthodontie non remboursée par l'AMO et prothèses non remboursées par l'AMO	-	-	400 €/an	500 €/an	600 €/an	650 €/an

	BASIC+ PRO		MAXI+ PRO	EXTRA+

AIDES AUDITIVES (4) 1 prothèse par oreille tous les 4 ans

Equipement 100 % Santé* (Classe 1)	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Équipement hors 100 % Santé (Classe 2)						
Aides auditives - Prothèses auditives par oreille	100 % BR	100 % BR	100 % BR +50 €/oreille	100 % BR +200 €/oreille	100 % BR +300 €/oreille	100 % BR +350 €/oreille
Aides auditives - Avantage adhérent si achat dans le centre d'audioprothèse Prévifrance	+100 €/oreille	+100 €/oreille	+100 €/oreille	+100 €/oreille	+100 €/oreille	+100 €/oreille

*Tels que définis réglementairement.

TRANSPORT	100 % BR	100 % BR	125 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR
LES PLUS (5)						
Cures Thermales - Honoraires de surveillance médicale, forfait thermal, forfait hébergement	-	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	150 % BR
Panier de soins affecté à l'un ou plusieurs des postes ci-dessous par an et par bénéficiaire : amniocentèse, contraception, fécondation in vitro, médicaments (y compris homéopathie) non remboursés ou non remboursables, ostéodensitométrie, sevrage tabagique, vaccins non remboursés	-	-	30 €	50€	70 €	100€
Forfait séances nombre de séances maximum toutes spécialités énumérées confondues : acupuncteur, chiropraticien, diététicien diplômé d'état, étiopathie, microkinésithérapeute, ostéopathe, pédicure-podologue	-	-	30 €/séance 3 séances max/an	35 €/séance 3 séances max/an	40 €/séance 3 séances max/an	45 €/séance 3 séances max/an
Actes de prévention remboursés par l'AMO	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR

2 La réglementation impose la différenciation de la prise en charge des dépassements d'honoraires des médecins. OPTAM/OPTAM-CO: votre médecin adhère à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisé. Vous bénéficiez de la prise en charge indiquée dans le tableau de garantie ci-dessus. Hors OPTAM/OPTAM-CO: votre médecin n'adhère pas à l'OPTAM ou à l'OPTAM-CO, la prise en charge des dépassements d'honoraires est minorée de 20% BR et dans tous les cas à hauteur maximale de 100% BR.

Ces garanties sont conformes à la législation en vigueur sur les contrats responsables. Elles seront automatiquement adaptées en fonction des évolutions législatives et règlementaires. Si vous êtes hors parcours de soins coordonnés, votre contrat ne prendra pas en charge la diminution des remboursements appliquée par l'assurance maladie obligatoire, ni les dépassements d'honoraires. Mentions complémentaires au dos de la plaquette.

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

(calculés d'après la réglementation en vigueur depuis le 01/01/2022)

Remboursement Assurance Maladie

BASIC+

9€

20€

Remboursement Mutuelle Prévifrance

AMPLI+

Reste à votre charge



Soins courants

Consultation d'un médecin spécialiste avec

dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)

Prix moyen national de l'acte : 44 €

PRO	PRO	
15€	15€	

PRIMA+

9€

20€

PRO	PRO
	1€
7,50€	
16,50€	23€
20€	20€

MEZZO+

PRO	PRO
1€	1€
23€	23€
20€	20€



optiques.



Équipement optique de classe B monture + verres :

Prix moyen national de l'acte : 345 €

PRIMA+ PRO	В	PRO	MEZZO+ PRO	AMPLI+ PRO	MAXI+ PRO	EXTRA+ PRO
				05.0	45 €	0€
			165 €	95 €		
		240 €				
344,85 €					200.01.0	344,91€
				249,91€	299,91 €	344,51 €
		10 4 01 0	179,91 €			
0,06 €		104,91€				
0.09 €		0.09 €	0.09 €	0.09 €	0.09 €	0.09 €





Dentaire Couronne céramo-métallique

sur deuxièmes pré-molaires (paniers à tarifs modérés)

Honoraire limite de facturation : 538,70 €

PRIMA+ PRO	BASIC+ PRO	MEZZO+ PRO	AMPLI+ PRO	MAXI+ PRO	EXTRA+ PRO
			178,70€	118,70€	58,70€
418,70€	388,70€	298,70€	276€	336€	396€
36€	66€	156€			
84€	84€	84€	84€	84€	84€

ENTRE NOUS, C'EST SIMPLE

Espace adhérent et application mobile

Être une mutuelle proche de vous c'est aussi vous faciliter la vie en vous permettant de piloter votre contrat santé en toute liberté 24h/24 et 7j/7 sur previfrance.fr ou via l'application mobile.

- Accédez à vos derniers remboursements en temps réel, au détail de vos garanties santé et prévoyance, à votre carte de tiers payant, à vos documents contractuels...
- Signalez-nous instantanément tout changement de situation (adresse, naissance...)



Gagnez du temps, transférez vos factures et devis en 1 clic!

Prenez-les en photo et transférez-les sur votre espace adhérent ou directement via l'application mobile Prévifrance ⁽¹⁾.





Un programme de parrainage pour vous gâter

En parrainant un membre de votre famille, un ami, un collègue... nous vous offrons une carte cadeau d'une valeur de 40 € (2) à utiliser dans de multiples enseignes!



Un accompagnement en cas de difficultés

Hospitalisation, maladie, handicap, situation de dépendance ou décès d'un proche... Pour vous aider à faire face aux aléas de la vie, les assistantes sociales de notre service « Conseil Accompagnement Santé » vous apportent des solutions personnalisées.



DES SERVICES PENSÉS POUR VOUS

VOUS DONNER PLUS DE POUVOIR D'ACHAT AVEC PRÉVICLUB

Grâce à votre adhésion, vous avez accès à la plateforme **PréviClub pour consommer malin toute l'année.** Profitez de nos réductions sur plus de 2000 marques et enseignes.

Découvrez vite **PréviClub** : connectez-vous à votre espace adhérent sur **previfrance.fr** et cliquez sur « PréviClub ».





VOUS PERMETTRE DE DÉVELOPPER VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES GRÂCE À BARTERLINK

Développez votre business sans toucher à votre trésorerie! Barterlink est un espace d'échange entre professionnels qui leur permet de proposer via une monnaie virtuelle des biens ou services afin de générer un complément de chiffre d'affaires.

Un meilleur accès aux soins avec les espaces santé Prévifrance

Au-delà de notre métier, notre nature prévoyante et mutualiste nous a conduits à vous proposer un accès simple à des structures santé à but non lucratif qui vous garantissent des tarifs compétitifs afin de limiter votre «reste à charge».

13 Espaces Optique

- Des opticiens diplômés et expérimentés
- Un large choix de montures de verres et de lentilles parmi les plus grandes marques

Centres Audioprothèse

- Bilan auditif gratuit (à visée non médicale)
- · Suivi personnalisé sans frais

Cabinet Dentaire

Réalise tout type de soins (implants, parodontologie, orthodontie...) aux tarifs les plus justes.

Découvrez l'espace santé Prévifrance le plus proche de chez vous sur **previfrance.fr/agences**



UNE MUTUELLE TOUJOURS À VOS CÔTÉS



EN AGENCE

40 agences situées au cœur des villes et des villages de France.

Il y a forcément un conseiller Prévifrance près de chez vous!



PAR TÉLÉPHONE

Notre Service Relation Adhérents à votre écoute!

Conseils, aide dans vos démarches, questions sur vos remboursements...

0 800 09 0800 Service & appel gratuits



Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 sans interruption.



SUR MOBILE

Une application disponible 7j/7 et 24h/24 pour plus de liberté.







SUR INTERNET

previfrance.fr

Votre espace adhérent sécurisé et gratuit. Vos demandes de devis santé, auto,

habitation...

Pour en savoir plus



Mentions complémentaires

Les forfaits hors équipement optique et aides auditives sont calculés par année civile et par bénéficiaire. Ils sont non reportables d'une année sur l'autre.

DISPOSITIONS APPLICABLES

Garantie régie par le Contrat collectif Santé à adhésion facultative n° 9401 Loi «Madelin».

(1) HOSPITALISATION

- Le forfait journalier facturé par les établissements hospitaliers est pris Le forfait journalier facture par les établissements nospitaliers est pris en charge sans limitation de durée. Cette prise en charge s'applique aux séjours en hospitalisation complète en Médecine, Chirurgie, Obs-tétrique et Odontologie (MCOO), en Soins de Suite et de Réadapta-tion (SSR) et en Psychiatrie (PSY). Elle s'applique aussi si les séjours en cures thermales ou médicales, en colonie sanitaire, en maison d'enfants ou les séjours de lutte contre toutes sortes d'addiction sont offectué, das un stabliscement hospitalies. effectués dans un établissement hospitalie
- Le forfait journalier facturé par des établissements médico-sociaux, tels que prévus à l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale n'est pas pris en charge.
- Sont exclus les remboursements afférents aux frais liés aux séiours en maison de retraite et hospice et séjours en unités et centres de longue durée.
- La chambre particulière est prise en charge à partir d'une nuit d'hospi-Les trainine particules est principe en runaige à partir d'une not d'inspir-tisfation uniquement dans les secteurs précisés dans le tableau de garanties; la prise en charge s'exerce à concurrence du tarif plafond et du nombre de jours indiqués. Les frais d'accompagnement (lit d'accompagnant et repas en milieu
- hospitalier) doivent se situer pendant la durée de l'hospitalisation. L'in-demnité versée est plafonnée au montant indiqué sur le tableau des
- Est réputé « accident de la circulation ». l'accident
- Est réputé «accident de la circulation», l'accident;
 provoqué par un objet, un véhicule, un animal ou un piéton, lorsque le membre participant ou l'un de ses ayants droit circule à pied sur une voie publique ou privée,
 survenu à l'occasion d'un parcours effectué par le membre participant ou l'un de ses ayants droit, soit en tant que passager d'une ligne régulière de transport par voie de fer, d'air ou d'eau, soit en tant que passager ou conducteur d'un véhicule sur voie de terre.
 Il est précisé que les accidents survenant lors de la pratique d'une activité sportive nécessitant l'utilisation de véhicules à moteur ne sont pas considérés comme des accidents de la circulation.

- Un équipement optique est composé d'une monture et de 2 verre
- on equipement optique est compose a une monture et a 2 verres.

 Un verre simple est un verre dont la sphère est comprise entre -6,00 et -6,00 ou dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 ou dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00.

 Un verre complexe est un verre dont la sphère est hors zone de -6,00

- -6,00 ou dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 et dont le cylindre est supérieur à +4,00 ou dont la sphère est inférieure à -6,00 et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie ou dont -6,00 et dont le cylindre est superieur ou egal à 0,25 dioptrie ou dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 ou dont la sphère est comprise entre -4,00 et +4,00 ou dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0,00 et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 ou dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00.
- Un verre très complexe est un verre dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 ou dont la sphère est comprise entre -8,00 de -4,00 à +4,00 ou dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0 et dont le cylindre est supérieur à +4,00 ou dont la sphère est inférieure à -8,00 et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie ou dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00.

 • Le forfait équipement optique s'entend part AMO et ticket modérateur inclus. En application du décret 2014-1374 du 18 novembre 2014 et 2010-21 du 11 annier 2019 et les reconstants responses plas et la
- 2019-21 du 11 janvier 2019 régissant les «contrats responsables», la Mutuelle rembourse un forfait équipement optique tous les 2 ans ou Mutuelle rembourse un forfait equipement optique tous les 2 ans ou tous les ans pour les moins de 16 ans ou en cas de renouvellement justifié par une évolution de la vue, période calculée à compter de la date d'acquisition de l'équipement optique. Dans tous les cas, le remboursement maximum pour une monture est de 100 €.

 L'équipement 100% Santé est composé d'une monture et de 2 verres à prix limités (classe A) sans reste à charge pour l'adhérent. Si celui-ci choisit est de la composition de
- un équipement à prix libres (classe B), le remboursement se fera sur la base des montants indiqués dans le tableau de garantie. L'adhérent peut aussi choisir des verres de Classe A avec une monture de Classe B ou
- aussi choisir des verres de Classe A avec une monture de Classe B ou inversement.

 Les «Avantages Adhérents» sont attribués en complément du forfait équipement, dans les limites des plafonds des «Contrats Responsables», soit pour un équipement simple: 420 €, un équipement complexe: 800 €, un équipement très complexe: 800 €, un équipement simple et complexe : 560 €, un équipement simple et très complexe : 610 €, ou un équipement complexe et très complexe
- Le forfait concernant les lentilles non remboursées par l'assurance maladie obligatoire est versé sur prescription médicale et sur facture acquittée.

(3) DENTAIRE

- Les soins et prothèses 100% santé sont sans reste à charge pour les adhérents. Ceux-ci peuvent toujours choisir des soins à reste à charge maîtrisés ou à tarif libre. Dans ce cas, les remboursements s'effectueront sur la base des taux ou montants indiqués dans le tableau de garanties.
- Les prothèses, l'orthodontie, la parodontologie et l'implantologie non remboursées par l'assurance maladie obligatoire sont prises en charge sur présentation d'une facture acquittée d'un praticien agréé, si leur remboursement est prévu dans la garantie souscrite.

- L'équipement 100% Santé prévoit des aides auditives à prix limités Classe I) sans reste à charge pour l'adhérent. Si celui-ci choisit une aide auditive à tarif libre (classe II), le remboursement se fera sur la base des montants indiqués dans le tableau de garanties, dans la limite du plafond des «Contrats Responsables» (700 €/oreille).

 En application du décret 2019-21 du 11/01/2019 régissant les «contrats responsables», la Mutuelle rembourse un forfait aide auditive tous les 4 ans
- les 4 ans.
- Les avantages Adhérent sont attribués en complément du forfait aide auditive, dans les limites des plafonds des «contrats responsables»

- (5) LES PLUS Si le tableau de garantie le prévoit, la Mutuelle rembourse les pres-tations indiquées soit sur prescription médicale et sur facture acquit-tée du praticien ou de l'établissement sous déduction de l'éventuelle prise en charge de l'assurance maladie obligatoire, soit s'il s'agit de séances sur facture acquittée du praticien agréé dans la discipline. Les médicaments (y compris homéopathie) non remboursés ou non remboursables sont les médicaments dont le taux de TVA est fixé à 2,10% ou à 10%; la Mutuelle rembourse ces médicaments sur présen-tation de la facture originale acquittée.

Vos avantages

- de la cotisation du nouveau né jusqu'à son premier

- anniversaire.

 Gratuité de la cotisation à partir du troisième enfant, lorsque les deux aînés (inscrits à la Mutuelle en tant qu'ayant droit du membre participant) sont âgés de moins de 20 ans dans l'année en cours.

 Garantie «coups durs»: prise en charge de la cotisation par la Mutuelle à hauteur de 50% pendant l'an

 En cas de liquidation judiciaire, si le membre participant a plus de 5 ans d'ancienneté dans la garantie et sous condition de non reprise d'arctivité.
- d'activile. En cas d'invalidité de 3ème catégorie du membre participant âgé de moins 62 ans ayant plus de 3 ans d'ancienneté dans la Mutuelle sur présentation de la notification de mise en invalidité.

La prise en charge s'effectue sans rétroactivité au premier jour du mois suivant la réception de la demande écrite, accompagnée des justificatifs sous réserve que le membre participant soit à jour du paiement de ses

Cette garantie ne donne pas lieu à un remboursement de cotisation.

Mutuelle Prévifrance soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - SIREN n° 776 950 669. Mutuelle Prévifrance Services Santé soumise aux dispositions du livre III du Code de la Mutualité -SIREN n° 444 607 998. Mutuelle Prévifrance - Siège social : 80, rue Matabiau - BP 71269 - 31012 Toulouse Cedex 6. Document non contractuel à caractère publicitaire. © Mkg 08/2022. Crédit photos : © Agence coRco, © AdobeStock, © iStock, © GettyImages

